COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE (CAP)

NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements*.

ATTRIBUTIONS : 1) Au nom du Sénat, le Comité d'appel, dont les décisions sont sans appel :

a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une personne étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;

b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute personne étudiante;

c) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

NOMBRE : 18 membres.

QUORUM : 4 membres, dont la présidente ou le président, une personne étudiante, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.

NOMBRE DE RÉUNIONS : Selon le besoin

DURÉE DU MANDAT : Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

LEADERSHIP : Présidence : Jacques Paul Couturier
Vice-présidence : Mathieu Lang
Secrétaires : Lynne Castonguay et Mélissa Kate Lelièvre

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	**QUALITÉ**	**PÉRIODE D'EXERCICE**
Couturier, Jacques Paul (T) **(Président)**	Ancienne cadre ou ancien cadre académique, employé ou à la retraite, avec voix consultative	Nommé par le Bureau de direction du Sénat académique 2023 10 à 2026 10
Castonguay, Lynne (T)	Secrétaire générale ou le secrétaire général avec voix consultative	D'office
Lang, Mathieu **(Vice-président)**	Doyenne ou doyen	Nommé par le VRER 2024 07 à 2027 06
Poitras, Gérard	Doyenne ou doyen	Nommé par le VRER 2025 07 à 2028 06
Auger, Claudine	Membre du Sénat et du corps professoral du campus de Shippagan	Élue par le Sénat 2024 08 à 2027 06
Boucher, Carole	Membre du corps professoral du campus de Shippagan	Élue par l'APPUMCS 2023 11 à 2026 06
Coulibaly, Lacina	Membre du Sénat et du corps professoral du campus d'Edmundston	Élu par le Sénat 2025 07 à 2028 06
Fortin, Pierrette	Membre du corps professoral du campus d'Edmundston	Élu par l'APPUMCE 2025 12 à 2028 06
Laplante, Gabriel	Membre du Sénat et du corps professoral du campus de Moncton	Élu par le Sénat 2024 08 à 2027 06

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	**QUALITÉ**	**PÉRIODE D'EXERCICE**
Esfaani, Hesam Seyyed	Membre du corps professoral du campus de Moncton	Élu par l'ABPPUM 2024 07 à 2027 06
Wheaton, Stéfanie	Registraire, avec voix consultative	D'office
Robichaud, Alexandre	Personne étudiante, membre du Sénat	Élu par le Sénat 2025 05 à 2026 04
Six personnes étudiantes, dont au moins une de cycles supérieurs (deux par campus, les membres de chaque campus provenant de facultés ou secteurs différents)		*Choisies par les associations étudiantes*
Landry, Janie	1. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l'AÉUMCS 2025 09 à 2026 04
Poitras, Alexandre	2. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l'AÉUMCS 2025 09 à 2026 04
Robichaud, Alexandre	3. Personne étudiante du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2026 05 à 2027 04
Perron, Mathieu	4. Personne étudiante de cycle supérieur du campus de Moncton	Choisie par la FÉCUM 2025 05 à 2026 04
Rioux, Zoé	5. Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisie par l'AGÉÉUMCE 2025 08 à 2026 04
Allaoui, Said	6. Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisie par l'AGÉÉUMCE 2025 08 à 2026 04

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	**QUALITÉ**	**PÉRIODE D'EXERCICE**
Mélissa Kate Lelièvre/Rita El Koury	La ou le responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué à titre de secrétaire du Comité, mais sans y avoir voix délibérative	D'office

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.